



✉ 11 rue Ernest Deconynck
59000 LILLE
☎ 03.20.12.80.00.
☎ 03.20.30.08.05.
www.cemea-npdc.org

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION AU BPJEPS

(Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et
du Sport)

Spécialité « Animateur »

Merci de cocher votre choix de mention

Loisirs Tous Publics

Lieu :

Animation Sociale

Lieu :

Animation Culturelle

Lieu :

NOM :

Nom de Jeune Fille :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Tél Fixe :

.....

Portable :

.....

Mail :

Numéro de Sécurité Sociale :

NIVEAU D'ETUDE

Date de sortie du système scolaire :

Dernière classe fréquentée :

Fin de scolarité obligatoire

BAC ou équivalent

CAP BEP ou équivalent

BTS, DUT, DEUG

Brevet des collèges

Licence Maîtrise

Autre :

Diplôme obtenu :

DIPLOMES JEUNESSE ET SPORTS

BAFA complet

BEES 1er degré

BAFD

BEES 2ème degré

BASE

DEFA

BAPAAT

Autre (précisez) :

BEATEP

Avez-vous déjà suivi une prestation en amont : compétences clé, FIJ, E2C, APS ? Si oui, merci d'indiquer :

- la date :

- le titre :

Avez-vous déjà suivi une formation prise en charge par le Conseil Régional ? Si oui, merci d'indiquer :

- la date :

- le titre :

Expériences professionnelles et/ou bénévoles dans le domaine de l'animation (sportive, socioculturelle, socio éducationnelle) : _____

Qu'est ce qui vous a amené à envisager la profession d'animateur/coordonateur ?

SALARIE

Employeur

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Nom de la personne à contacter pour ce dossier : _____

Son téléphone : _____

Son mail : _____

Votre poste occupé : _____

Nature de votre contrat et date de fin : _____

Cadre financier de la demande

Plan de formation annuel de l'entreprise

Contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage

Autre (précisez) _____

DEMANDEUR D'EMPLOI

Vous êtes inscrit :

Pôle Emploi Mission Locale

Nom de l'organisme: _____

Adresse : _____

Nom du Référent : _____

Votre n° Identifiant : _____

Date de votre inscription : _____

Indemnisation

ARE

ASS

RSA

Garantie Jeune

Non Indemnisé

Reconnaissance Travailleur Handicapé

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Financement personnel

Prise en charge de votre employeur

Demande de prise en charge du Conseil Régional : _____

Démarches en cours ou entreprises : _____

Les différentes associations des Ceméa utilisent une base de données mutualisée. En m'inscrivant, j'accepte que mes données soient partagées à des fins de suivi de formation, d'amélioration du service et d'information sur l'activité des Ceméa. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente disponibles sur : <https://cemea-formation.com/CGV/>

Fait à : Le/...../.....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Photo d'identité à
coller ici

Dossier de candidature au B.P.J.E.P.S.

Mention :

Vérification des Exigences Préalables

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Madame Monsieur

Nom : Epouse :

Prénoms :

Né(e) le : lieu : Dépt :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : Mobile

Mail/courriel :

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER

- Photo d'identité récente à coller à l'emplacement prévu plus haut
- Photocopie lisible de la Carte Nationale d'Identité (recto/verso) ou du Passeport (en cours de validité) ou du livret de famille, ou extrait d'acte de naissance
- Photocopie de l'attestation de recensement (pour les français de moins de 25 ans)
- Photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (pour les français de moins de 25 ans)
- Photocopie du diplôme scolaire ou universitaire le plus élevé obtenu (BEPC, BEP, CAP, BAC ou DAEU, BTS, DEUG, DEUST, DUT, Licence, Maîtrise). En cas de perte ou de vol du diplôme, veuillez vous rapprocher des services du Rectorat afin d'obtenir une attestation de diplôme
- Photocopie du diplôme Jeunesse et Sports le plus élevé obtenu (BAFA, BAFA, BAPAAT, BEATEP, BEES 1^{er} Degré, BEES 2^{ème} degré, BPJEPS)
- Pour les personnes en situation d'handicap, une procédure spécifique est mise en place par la DRJSCS. **Vous voudrez bien vous rapprocher de leur service au 03 20 14 42 42**
- Photocopie de l'attestation de formation de secourisme
- Attestation justifiant d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) d'une durée minimale de 200 heures
- Photocopie du ou des diplômes scolaire, universitaire ou Jeunesse et Sports permettant, le cas échéant, une dispense de la justification de l'expérience professionnelle ou non professionnelle
- Photocopie de ou des attestation(s) de validation d'unités capitalisables acquises dans le cadre de la Validation d'Acquis d'Expériences (V.A.E.)

ATTENTION : Tout dossier incomplet ou déposé hors délais sera systématiquement rejeté sans être traité. Toute fraude fait encourir à son acteur les peines prévues aux articles L313.1, L313.3, L433.19, L441.1, L441.2 et L441.7 du code pénal

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

(Merci de ne pas agraffer les documents)

- Copie lisible de la carte d'identité en cours de validité (recto/verso) ou du passeport
- Une photo récente
- Copie du ou des diplômes obtenu(s)
- Avis de situation de Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- Attestation de prise en charge de l'employeur pour les salariés
- Copie de la reconnaissance de Travailleur Handicapé pour les personnes concernées
- Pour les candidats de moins de 25 ans, copie de l'attestation de recensement et du certificat d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Un curriculum vitae
- Un chèque de 15 euros pour les frais de dossier
- La fiche de demande d'équivalence remplie et signée accompagnée des justificatifs

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la mention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Animation »

Pour toutes mentions le (a) candidat (e) doit être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1) en cours de validité
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2) en cours de validité
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité

Mention ANIMATION SOCIALE	Mention LOISIRS TOUS PUBLICS	Mention ANIMATION CULTURELLE
<p>Le(a) candidat(e) doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. <p>Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience professionnelle le(la) candidat(e) titulaire d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien • Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » • Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs » • Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur • Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur • BAC professionnel « service de proximité et vie locale » • BAC professionnel agricole (toute option) • Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture • Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport • BAC professionnel ASSP « accompagnement soins et services à la personne » • BEP « accompagnement soins et services à la personne » • Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) • Diplôme professionnel d'aide-soignant (DPAS) • Diplôme d'aide médico-psychologique (AMP) • Certificat d'aptitudes professionnelles « petite enfance » • Brevet d'études professionnelles « carrières sanitaires et sociales » • Brevet d'études professionnelles agricoles « services aux personnes » • Titre professionnel agent(e) de médiation, information, services • Titre professionnel technicien(ne) médiation service • Diplôme d'état de moniteur éducateur • Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social, • Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture • Diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale 	<p>Le(a) candidat(e) doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. <p>Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience professionnelle le(la) candidat(e) titulaire d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien • Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » • Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur • Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur • BAC professionnel « service de proximité et vie locale » • BAC professionnel agricole (toute option) • Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture • Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport 	<p>Le(a) candidat(e) doit :</p> <p>① Être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.</p> <p>Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience professionnelle le(la) candidat(e) titulaire d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien • Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative • Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » • Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur • Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur <p>② Être capable de produire un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et/ou culturelles du candidat.</p> <p>Est dispensé de la production du portfolio, le(la) candidat(e) titulaire d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baccalauréat art appliqué • Baccalauréat technique musique et danse • Baccalauréat art plastique • Baccalauréat cinéma et théâtre • Les supports techniques du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (toutes options : « loisirs du jeune et de l'enfant », « loisirs tous publics dans les sites et structures d'accueil collectif », « loisirs de pleine nature ») suivants : Activités théâtrales, Activités plastiques, Images et son/radio, Arts et traditions populaires, Activités d'expression corporelle, Livres, lecture, écriture, Activités musicales.

ACQUIS PAR EQUIVALENCE ↴	LISTE DES FORMATIONS VALIDEES ADMISES EN EQUIVALENCE DU BPJEPS SPECIALITE ANIMATEUR		
	Mention LOISIRS TOUS PUBLICS ↴	Mention ANIMATION SOCIALE ↴	Mention ANIMATION CULTURELLE ↴
BPJEPS spécialité « Animateur » ⇨	<ul style="list-style-type: none"> •BEATEP spécialité « activités sociales et vie locale » •BEATEP « activités culturelles et d'expression » + BAFD •BEATEP « activités scientifiques et techniques » + BAFD •BPJEPS spécialité « loisirs tous publics » 	<ul style="list-style-type: none"> •BEATEP spécialité « activités sociales et vie locale » •BEATEP « activités culturelles et d'expression » + une expérience de 200 heures dans le champ de l'animation sociale attestée par la ou les structures employeuses •BEATEP « activités scientifiques et techniques » + une expérience de 200 heures dans le champ de l'animation sociale attestée par la ou les structures employeuses •BPJEPS spécialité « animation sociale » 	<ul style="list-style-type: none"> •BEATEP « activités culturelles et d'expression »
UC 1 & 2 ⇨	<ul style="list-style-type: none"> •Diplôme d'État de moniteur-éducateur •Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale •Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » •Trois au moins des quatre UC transversales (UC1, UC2, UC3, UC4) du BPJEPS en 10 UC 	<ul style="list-style-type: none"> •Diplôme d'État de moniteur-éducateur •Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale •Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » •Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4) 	<ul style="list-style-type: none"> •BEATEP spécialité « activités sociales et vie locale » •BEATEP « activités scientifiques et techniques » •Diplôme d'État de moniteur-éducateur •Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale •3 au moins des 4UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC2, UC3 et UC4) •Unité professionnelle facultative « Secteur sportif » du BAC PRO « Animation enfance et personnes âgées »
<p>•Note supérieure ou égale à 10/20 à l'Unité professionnelle facultative « Secteur sportif » et une note supérieure ou égale à 12/20 à l'unité générale obligatoire « Education physique et sportive » du BAC PRO « Animation enfance et personnes âgées » ou « assistance à la gestion des organisations et de leurs activités » ou « métiers de l'accueil » ou « métiers de la sécurité » ou « métiers du commerce et de la vente », option A « Animation et gestion de l'espace commercial et option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale.</p>			
UC 1, 2 & 4 ⇨	<ul style="list-style-type: none"> •Baccalauréat professionnel « accompagnement et soin et service à la personne » •Unité professionnelle facultative « Secteur sportif » du BAC PRO « Animation enfance et personnes âgées » 		
UC 1 & 4 ⇨	<ul style="list-style-type: none"> •Titre professionnel d'animateur d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> •Titre professionnel d'animateur d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi 	
UC 3 ⇨	<ul style="list-style-type: none"> •Certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » •UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics» •BAFD avec une expérience de direction de 28 jours minimum consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil de mineurs déclaré tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles, dans les 5 ans qui précèdent la demande d'équivalence. 	<ul style="list-style-type: none"> •Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option « loisirs du jeune et de l'enfant » •Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option « loisirs tous publics dans les sites et structures d'accueil collectif » •UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BP JEPS spécialité « animation sociale » en 10 UC 	<ul style="list-style-type: none"> •BAPAAT •UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BP JEPS en 10 UC spécialité « animation culturelle »
UC 4 ⇨	<ul style="list-style-type: none"> •Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » •BAPAAT option « Loisirs du jeune et de l'enfant » •BAPAAT option « Loisirs tout public dans des sites et structures d'accueil collectif » •CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » •UC 7 + UC 9 du BPJEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics » •UC5 et UC9 du BPJEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics » 	<ul style="list-style-type: none"> •UC 7 + UC 9 du BP JEPS spécialité « animation sociale » en 10 UC 	<ul style="list-style-type: none"> •UC 7 + UC 9 du BPJEPS en 10 UC spécialité « animation culturelle » •UC5 et UC9 du BPJEPS en 10 UC spécialité « animation culturelle »
UC 3 ou 4 ou 3 & 4 ⇨	<p>•Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « loisirs tous publics » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « loisirs tous publics » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « animateur » sur demande adressée au Directeur Régional de la DRAJES. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications</p>	<p>•Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « animation sociale » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « animation sociale » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « animateur » sur demande adressée au Directeur Régional de la DRAJES. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications</p>	<p>•Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « animation culturelle » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « animation culturelle » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « animateur » sur demande adressée au Directeur Régional de la DRAJES. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.</p>

BPJEPS spécialité animateur
Demande d'équivalence

	UC	INTITULE	DEMANDE (cochez)	CEMEA			UC	INTITULE	DEMANDE (cochez)	CEMEA	
				Accord	Refus					Accord	Refus
BPJEPS Loisirs Tous publics	1	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure				BPJEPS Animation Sociale	1	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure			
	2	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure					2	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure			
	3	Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)					3	Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale			
	4	Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics »					4	Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale			

	UC	INTITULE	DEMANDE (cochez)	CEMEA	
				Accord	Refus
BPJEPS Animation Culturelle	1	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure			
	2	Mettre en œuvre un projet d'animation culturel s'inscrivant dans le projet de la structure			
	3	Conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles			
	4	Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ des « activités culturelles »			

NOM/PRENOM :

Je ne sollicite aucune dispense (Pour permettre l'étude de votre dossier, vous devez joindre impérativement les copies des diplômes et justificatifs qui ouvrent droit à la dispense sollicitée)

Date :

Signature du Candidat :